15 ans de Biosurveillance, et demain …
…des actions de prévention ?
L'exemple de l'exposition aux pesticides des riverains de cultures (vigne)
Rencontres Santé Publique France, 9 novembre 2026

Docteur Pierre-Michel PERINAUD, Co-Président d'Alerte médicale sur les pesticides et les perturbateurs endocriniens (AMLP)

« Cette intervention est faite en toute indépendance vis-à-vis de l'organisateur de la manifestation. Je n'ai pas de conflit d'intérêt avec le sujet traité »



L'AMLP a contesté les conclusions de ce rapport de l'INVS en 2015-2016

La DGS a pris en compte notre demande d'investigations motivée par :

-La nécessité et la possibilité, grâce au RNCE, d'étendre l'investigation sur l'ensemble des régions viticoles françaises

- les données de l'INSERM 2013 montrant le lien possible avec leucémies et TC

De plus signalement à la pharmacovigilance de l'ANSES

Géocap Agri

Pestiriv

Plus de 10 ans après « Preignac », un climat particulier :
Entre l'omerta et de fortes attentes locales avec des associations mobilisées (dont Alerte Pesticides Haute-Gironde)

Côté prévention :
Des pouvoirs publics dans l'attente des résultat des études Géocap agri et Pestiriv, qui sont des études complémentaires

Maintenant que les résultats sont connus, quelles réponses possibles aux attentes des populations locales ? **une série de réunions en Gironde**



Pourquoi faire un focus sur la protection des écoles ?

-**Les enfants y passent 7h/j**

- **Ce que l'on sait 1/ surexposition** des enfants à proximité des vignes (Pestiriv)
2/ les risques de certains cancers et TND en cas d'exposition aux pesticides (expertises Inserm , Géocap agri)

- **Une étude scientifique révélée par Le Monde en décembre 2025 a montré qu'1,7 millions d'élèves en France métropolitaine** sont surexposés aux pesticides dans leur établissement scolaire.

- **En Gironde selon cette étude : 100 écoles, 20 collèges, 10 lycées** font partie du top 500 des établissements les plus exposés de France.

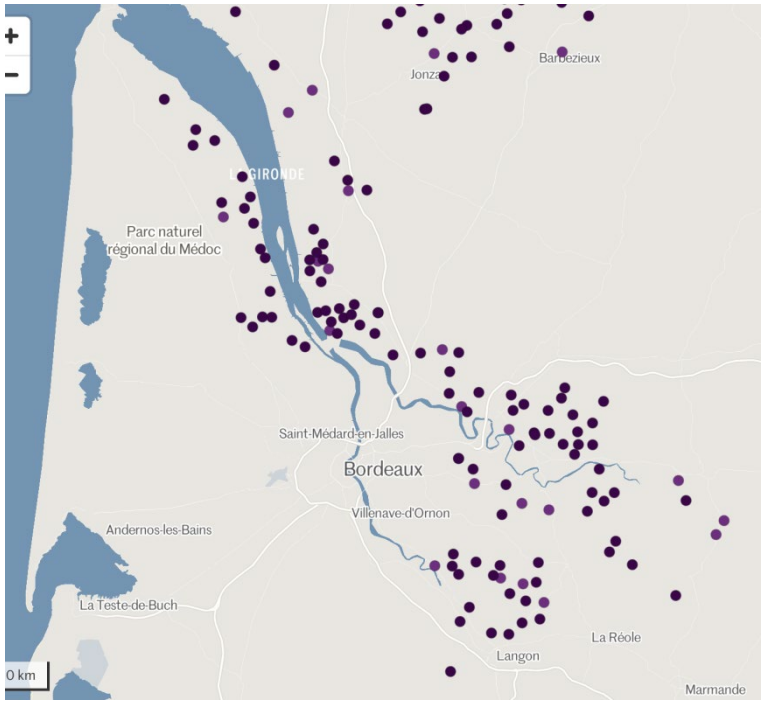

Ces réunions publiques nous ont permis de rencontrer plusieurs centaines de participant.es.

Des participant.es divers : parents d'élèves ++, agriculteurs Bio ou pas, Chambre d'Agriculture, des élus…

Des débats constructifs, mais traduisant souvent des attentes très fortes voire une exaspération

Des questions portant sur l'information des riverains, la mise sur le marché des pesticides , sur les aspects réglementaires concernant les épandages et sur les possibilités d'action.

Une mise en commun de connaissances :

- ✓ **Données d'exposition d'** ATMO Nouvelle Aquitaine
- ✓ **Données d'imprégnation :** Pestiriv
- ✓ **Effets sanitaires :** Inserm , Geocap-agri

Ces données factuelles viennent renforcer des attentes fortes des populations locales :

- ✓ **Le droit d'être informés**
- ✓ **Le droit d'être protégés**
- ✓ **Le droit d'être associés aux décisions locales possibles**

En matière d'information des obligations bien minces :

✓ **L'obligation de prévenir les écoles** a été rappelée par la cour d'appel de Bordeaux en 2020

✓ **Les chartes dites de bon voisinage « invitent » les agriculteurs à prévenir par SMS leurs voisins** (mais ce n'est pas une obligation)

✓**Plusieurs de ces chartes ont été invalidées par le Conseil d'État** parce que justement, elles n'offrent aucune garantie de protection des riverains

✓ **Concernant les horaires d'épandage** : aucun texte national sur le sujet

✓ **En Gironde un arrêté préfectoral de 2016**

Information et délais bien minces car les produits une fois appliqués continuent de se répandre dans l'air par volatilisation post-application à partir des plantes et des sols par érosion éolienne



Un besoin d'information concernant la nature des produits utilisés

Tous les produits sont-ils autorisés près des écoles ?

A priori OUI

Ce qui signifie que des CMR 2, des neurotoxiques et certains PE sont potentiellement utilisés à proximité des écoles

Les riverains ou les scientifiques ont-ils le droit de connaître le nom des produits utilisés sur chaque parcelle ?

NON

Rendre accessible aux chercheurs et à la population locale le nom des produits utilisés à la parcelle



Le caractère protecteur de la réglementation de l'usage des pesticides à proximité des habitations est questionné

Arrêté interministèriel de 2017 /2019/2022 :
-**obligation de moyens** / anémomètre
-**zones de non traitement (ZNT)** entre les parcelles traitées et les zones d'habitation fixées :
✓**par l'AMM (inscrites sur le bidon)** : 3, 5 ou 10 m pour cultures « basses », 10 m pour cultures « hautes » . Minorité de substances
✓**Dispositions nationales selon toxicité du produit :**

20 m : CMR 1 A et B , PE, toxiques par inhalation
10 ou 5m : pour autres produits dont CMR2
si chartes : réduction possible à 5m et 3m

Les dérives des pesticides étant inévitables : soutien des pouvoirs publics à la **conversion en bio de toutes les parcelles qui entourent les établissements sensibles.**



En conclusion :

-Malgré le cadre réglementaire national indigent
- **les données de biosurveillance associées aux données sanitaires (Inserm, Géocap-agri) obligent à mettre en place des mesures de prévention**

- **Il existe des solutions locales** pour réduire les expositions , en commençant par celle des enfants :
    - Conversion en Bio des terrains autour des écoles
    - ordonnances vertes
    - alimentation Bio et locale dans les cantines scolaires

- **elles nécessitent de mettre différents acteurs autour de la table (riverains, agriculteurs, élus, personnel de santé, parents d'élèves, citoyens…)** avec le soutien des pouvoirs publics ou des collectivités territoriales
- **en complément de mesures nationales à la hauteur de l'enjeu.**

